

# Communiqué de presse de la SNCB

---

Pour plus d'information, téléphonez au: 02/524.20.34  
(exclusivement réservé aux médias)

date : 27 juin 1997

## Conseil d'administration de la SNCB

Le Conseil d'administration de la SNCB s'est réuni ce vendredi 27 juin 1997 sous la présidence de monsieur Michel DAMAR.

Le Conseil a marqué son accord pour organiser des dessertes par trains à grande vitesse vers Paris au départ, respectivement, de Namur, sur la dorsale wallonne et d'Ostende, sur l'axe flamand côte - Bruxelles, et ce à partir du 14 décembre 1997, jour de la mise en service commerciale de la ligne à grande vitesse (Bruxelles -) Lembeek - frontière française (ligne qui se prolonge vers Paris ou Lille et le tunnel sous la Manche).

Sur la dorsale wallonne deux trains circuleront dans les deux sens du lundi au vendredi et un train circulera dans chaque sens les week-ends et jours fériés. Ces trains Thalys circuleront sur la branche ouest de la dorsale wallonne au départ de Namur et avec arrêts à Charleroi et Mons. Au-delà, ils gagneront Paris via la ligne à grande vitesse en empruntant le raccordement d'Antoing entre la dorsale wallonne et la ligne à grande vitesse. Le temps de parcours entre Namur et Paris sera alors de 2h16.

Sur l'axe flamand côte - Bruxelles, deux trains circuleront également dans chaque sens, du lundi au vendredi et un train circulera dans chaque sens durant les week-ends et jours fériés. Partant d'Ostende, ces trains Thalys desserviront au passage Bruges et Gand et gagneront ensuite Bruxelles-Midi pour emprunter alors la ligne à grande vitesse jusqu'à Paris. La liaison Gand - Paris s'effectuera alors en 2h05.

Le Conseil a en outre décidé l'acquisition de 80 autorails doubles de type "diesel-hydraulique" pour assurer des dessertes voyageurs, principalement sur les lignes non électrifiées du réseau.

Cette commande, d'une valeur de 5,7 milliards de francs et prévue au plan décennal d'investissements 1996 - 2005, sera confiée à la firme GEC-ALSTHOM Transport. Des éléments plus détaillés relatifs à cette commande d'autorails - qui formera la série "41" dans le parc de matériel -, à leurs caractéristiques et à leur utilisation sont repris dans le document joint en annexe.

Le Conseil a également décidé l'acquisition de 90 locomotives de type "diesel-hydraulique" destinée à assurer à la fois des services de manoeuvres et sur les lignes principales.

La commande, d'une valeur de 5,4 milliards de francs sera passée auprès de la firme SIEMENS.

L'acquisition de ces locomotives diesel - qui constitueront la série "77" du parc - s'inscrit également dans le cadre du plan décennal d'investissements.

La locomotive pourra assurer:

- d'une part les services de manoeuvre dans les gares de formation des trains de marchandises et,
- d'autre part la traction de trains de marchandises sur des distances limitées, tant dans les bassins industriels que sur les lignes non électrifiées.



Compte tenu de ce dernier objectif, les locomotives, dont le moteur fournira une puissance de 1.150 kW (environ 1530 cv), pourront être accouplées par deux ou par trois en fonction des besoins. Elles reposeront sur deux bogies, à l'inverse des locomotives de manœuvre livrées jusqu'à présent qui reposaient, pour la plupart, sur un train d'essieux accouplés.

Par ailleurs, toujours dans le domaine du matériel, le Conseil a aussi opéré la première sélection des entreprises qui avaient remis un projet en vue de la construction de maximum 340 nouvelles voitures à double étage pour le service intérieur (voitures dites "M6"). Cette première sélection a été effectuée sur base de critères touchant au confort et au design de ces voitures. Les entreprises retenues devront maintenant, pour les projets retenus, introduire une proposition de prix détaillée, de même qu'une description technique complète et une étude relative aux coûts de cycle de vie du projet de voiture.

Par ordre alphabétique, ces entreprises sont les suivantes:

- BN - EURORAIL
- BREDA - FIREMA
- GEC ALSTHOM
- SIEMENS

En matière de travaux, le Conseil a marqué son accord pour la réalisation de travaux de pose de cables d'alimentation en 3000 volts pour la gare de Bruxelles-Midi ainsi que pour la jonction Nord-Midi. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre de la modernisation de l'alimentation des installations de traction électrique à Bruxelles. Ils représentent un investissement de 34 millions de francs.

Il a également approuvé des travaux de fourniture et de pose de cables à fibres optiques aériens entre Bruxelles-Nord et Louvain. Ces travaux font partie de l'aménagement d'un réseau de cables à fibres optiques. Le montant des travaux s'élève à 30 millions de francs.

Il a aussi approuvé les travaux de livraison et de placement de 10 escalators et 4 ascenseurs pour la nouvelle gare de l'aéroport de Bruxelles-National, dans le cadre du parachèvement de cette gare en vue de sa mise en service en mai 1998. Les travaux à réaliser ont une valeur de 98 millions de francs.

Le Conseil a en outre donné son accord pour divers travaux de pose de cables, de signalisation, de téléphonie, d'installations de chauffage d'aiguillages, de fourniture de force motrice et de postes haute tension pour la section Remicourt - Liège-Guillemins de la ligne Bruxelles - Liège ainsi que pour Liège-Guillemins même, où une nouvelle cabine de signalisation est en cours de construction. Les travaux à réaliser représentent un investissement de 46 millions de francs.

Il a aussi marqué son accord pour des travaux d'infrastructure et de voie préparatoires au passage des trains à grande vitesse en gare de Louvain. Les travaux comprennent le dégagement de certaines zones devant permettre les travaux de génie civil à Louvain ainsi que la mise en place de certains aiguillages et de voies sur leur tracé définitif. Les travaux représentent une valeur de 55 millions de francs.

En ce qui concerne ABX, le service de la SNCB chargé des envois de détail, le Conseil a décidé la construction d'un nouveau centre logistique à La Louvière. Ce centre remplacera celui de Charleroi devenu trop vétuste, inadapté et excentré par rapport à la zone à desservir. L'investissement à réaliser s'élève à 118 millions de francs.

